

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINTE JULIETTE

Département de Tarn et Garonne
Communauté de communes Quercy Pays de Serres



Adresse postale : le village – 82110 SAINTE JULIETTE
Tél. 05 63 94 67 21 – Fax 05 63 94 71 74 – Messagerie : mairie-sainte.juliette@info82.com
Site internet : www.sainte-juliette.fr

Ouverture du secrétariat :
Mardi : 9 h – 12 h
Vendredi : 9 h – 12 h et 13 h – 17 h

Un village fleuri sur le GR 65, le chemin de St Jacques de Compostelle

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 01/2009 du 9 février 2009

PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Chantal Fioretti – Pascal Albiac – Frantz Ley - Eric Bach – Claudie Jean – Ludovic Kerjouan – Roland Lacombe - Pascal Terrat

ABSENT : Jean-Louis Fioretti

DATE DU REPAS D'ETE

De nombreuses personnes ont répondu au sondage concernant la date de ce repas annuel. A l'unanimité, le repas sera avancé d'une semaine par rapport aux années précédentes et aura donc lieu le samedi soir 18 juillet. Cette année étant l'année de l'Europe du Nord, le menu principal du repas sera en principe un waterzoï de poisson. Nos amis hollandais, belges et anglais sont invités à nous donner des idées de leurs plats régionaux.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SATESE

Tant que le SPANC n'est pas créé par la communauté de communes, nous avons un contrat annuel avec Le SATESE pour le contrôle des assainissements non collectifs neufs. Ce contrat étant venu à échéance, il convient de le renouveler. Le conseil municipal accepte à l'unanimité son renouvellement pour un an.

FONDS DE CONCOURS

La communauté de communes va vendre le tracto pelle et le remplacer par une pelle plus adaptée à ses besoins. Le coût est de 46.000 euros. La communauté prend 23.000 euros à sa charge (prix de la vente du tracto) et le solde est réparti entre les communes. Pour Ste Juliette, notre quote-part est de 6.73 % de ce montant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à ce fonds de concours.

DELEGATIONS DU MAIRE

Mme le maire propose au conseil municipal qui les accepte les deux délégations suivantes :

- délégation à Pascal Terrat du 1^{er} mars au 31 décembre 2009 pour le suivi et la gestion de l'agent technique. P. Terrat recevra une indemnité de 500 euros pour la période.
- délégation à Claudie Jean du 1^{er} mars au 31 décembre 2009 pour la réorganisation du cimetière. Cl. Jean recevra une indemnité de 1500 euros pour la période.

SITUATION DE FRANCIS BERRA

Cet agent étant notoirement sous-employé hors période estivale, sa situation sera étudiée avec la commune de Bouloc et le centre de gestion, la commune de Ste Juliette souhaitant une diminution de son temps de travail dans la commune.

ELAGAGE

Suite à la tempête du 24/01, de nombreux arbres appartenant aux propriétaires riverains menacent les lignes téléphoniques. France Télécom rappelle que cet élagage est à la charge des propriétaires. Les branches les plus menaçantes ont été coupées par Pascal Terrat, conseiller municipal, sous le village. Il reste d'autres routes à sécuriser. En cas de carence, la mairie peut faire élaguer les arbres par une entreprise et envoyer la facture au propriétaire. Une lettre de rappel sera envoyée aux riverains concernés.

Un devis sera demandé par la mairie pour faire élaguer ou abattre 3 peupliers le long de la rivière (domaine communal).

BOIS COUPE

La famille de Mr François avait demandé à débiter et emporter le chêne abattu lors des travaux sous Tuilié. Claude Gibert a mesuré le bois coupé qu'il a estimé à 4 m3 qui seront facturés au prix convenu de 35 € le stère.

OFFICE DE TOURISME

Présentation du compte rendu d'activité et du bilan financier de l'association office de tourisme à laquelle la communauté de communes a délégué la compétence tourisme. Ces documents sont disponibles en mairie et à l'office de tourisme.

SYNDICAT DE LA BARGUELONNE

Ce syndicat a modifié ses statuts et une enquête publique a lieu du 23/02/2009 au 09/03/2009, relative à la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration et d'entretien des ruisseaux de la Barguelonne, de la Petite Barguelonne et du Lendou.

Les dossiers sont disponibles en mairie et consultables par chacun.

La séance est levée à 23 h 45.